

# PLAN FANFARES

SESSION 2022



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
ET DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

# SOMMAIRE

- 1 Bilan session 2021
- 2 Cadrage session 2022
- 3 Comment remplir un dossier de subvention

# Bilan Session 2021

**Vivons ensemble l'expérience sport et culture !**

## CONTEXTE ET MISE EN OEUVRE

**RAPPEL** : Plan de subvention en faveur des fanfares et orchestres d'harmonie déployé sur deux années (2021-2022)

➔ **Enveloppe globale** : 1,5M d € (soit 750 000 € par session)

Ce dispositif vise à soutenir la pratique amateur et à favoriser, à la suite de la crise sanitaire, la reprise d'une pratique collective instrumentale, et ce, notamment dans les régions rurales ou dans les territoires éloignés de l'offre culturelle.

### **3 AXES RETENUS :**

- ➔ 1 / L'accompagnement des artistes amateurs (formation des amateurs, qualification de la formation des encadrants)
- ➔ 2 / Le développement de partenariats et de collaborations (inter-fédérations, inter-associations culturelles, avec des collectivités)
- ➔ 3 / Le soutien aux initiatives rayonnant sur un territoire élargi

## CONTEXTE ET MISE EN OEUVRE

### PREMIERE SESSION 2021 :

- ➡ Délais de dépôts de dossiers très courts : moins d'un mois
  
- ➡ Délégation du Ministère de la Culture aux DRAC
  - modalités de dépôt du dossier
  - certaines régions ont demandé aux fédérations régionales de porter des demandes groupées et classées par ordre de priorité
  - Pour d'autres DRAC, un simple envoi par mail suffisait.
  
- ➡ Suite à l'instruction de dossiers en juillet 2021, la totalité des crédits de la première session a été attribuée.

# BILAN GLOBAL DU PLAN FANFARES POUR LA FSCF

## INFORMATIONS GENERALES

- ➔ 21 dossiers déposés dans les DRAC par des associations issues de 8 régions
- ➔ 16 dossiers soutenus, soit 76 % de taux de réussite
- ➔ Une enveloppe globale de 55 142 € (soit 7 % du budget total de la 1<sup>ère</sup> session du Plan).



REGION	Total Projets	Total Subventions demandées	Projets soutenus	Total Subventions attribuées	Dont Subventions Complémentaires DRAC
AUVERGNE RHONE ALPES	61	352 050 €	37	<b>120 381 €</b>	20 380 €
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	32	176 680 €	19	<b>100 000 €</b>	15 000 €
BRETAGNE	9	41 800 €	7	<b>36 000 €</b>	
CENTRE VAL DE LORE	13	110 891 €	6	<b>26 000 €</b>	
CORSE	1	12 514 €	1	<b>10 000 €</b>	
GRAND EST	31	168 819 €	13	<b>48 000 €</b>	
GUADELOUPE	2	29 000 €	2	<b>20 000 €</b>	
GUYANE	1	3 000 €	1	<b>3 000 €</b>	
HAUTS DE FRANCE	74	110 000 €	74	<b>149 950 €</b>	20 000 €
ILE DE FRANCE	14	79 525 €	8	<b>37 000 €</b>	
LA REUNION	1	10 000 €	1	<b>6 000 €</b>	
MARTINIQUE	3	43 000 €	3	<b>19 000 €</b>	
NORMANDIE	10	44 652 €	9	<b>33 000 €</b>	
NOUVELLE AQUITAINE	22	162 883 €	16	<b>80 000 €</b>	
OCCITANIE	14	119 941 €	12	<b>45 000 €</b>	
PACA	10	50 364 €	10	<b>31 000 €</b>	
PAYS DE LA LOIRE	16	80 546 €	11	<b>41 000 €</b>	
	310	1 595 665 €	<b>230</b>	<b>805 331 €</b>	55 380 €



# BILAN GLOBAL DU PLAN FANFARES POUR LA FSCF

## PAR REGION

Région	Nombre de projets déposés	Nombre de projets dotés	Enveloppe globale
Nouvelle Aquitaine	5	5	14 542 €
Guadeloupe	1	1	4 000 €
Centre Val de Loire	1	1	5 000 €
Bretagne	4	1	3 000 €
Ile de France	1	1	5 000 €
Pays de la Loire	5	4	16 000 €
Grand Est	2	1	5 000 €
Bourgogne F. Comté	2	2	2 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>55 142 €</b>

## LES PROJETS FSCF

➔ **Axe 1** : Accompagnement des amateurs

➔ **Axe 2** : Développement des partenariats + initiatives départementales ou régionales

Région	Axe 1	Axe 2	Axe 1 + 2	Autre (fonctionnement, répertoires)	Non connus
Nouvelle Aquitaine	1	2	1		1
Guadeloupe			1		
Centre Val de Loire			1		
Bretagne		2	1	1	
Ile de France			1		
Pays de la Loire	3	2			1
Grand Est		1			
Bourgogne FC	1			1	
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

## PRECONISATIONS:

### POUR ABORDER LA SECONDE SESSION DU PLAN FANFARES :

- ➔ Organisation d'un webinaire à destination des associations afin de les accompagner dans les aspects concrets de la demande de subvention (dossier CERFA)
- ➔ Associer les comités régionaux (via les référents culture) afin de centraliser au mieux les projets d'une même région, de fluidifier la communication avec les DRAC et si besoin, d'être en mesure de porter une demande groupée
- ➔ De communiquer plus efficacement, et notamment vers les associations qui n'ont pas participé à la première session



# Session 2022

# Cadrage

**Vivons ensemble l'expérience sport et culture !**

# CIBLE

Après une année 2021 marquée par la crise sanitaire et la reprise progressive des pratiques instrumentales collectives, ce plan cible en priorité :

- **Les zones rurales et les territoires éloignés** de l'offre culturelle
- **L'accompagnement des fanfares d'amateurs** en prenant en compte la diversité des esthétiques propres à chaque territoire ;
- **Le développement ou le renforcement de partenariats** avec les collectivités territoriales ;
- **La participation des jeunes**, dans une démarche d'apprentissage collectif de la musique

## AXES D'INTERVENTION

Les objectifs de ce plan reposent sur le **soutien à la formation, la visibilité de ces pratiques en amateur et la structuration des acteurs sur le territoire.**

Trois axes de d'intervention structurent le dispositif :

1. L'accompagnement des artistes amateurs
2. Le développement de partenariats et de collaborations
3. Les initiatives structurantes sur un territoire élargi

# AXES D'INTERVENTION – EN DETAILS

## 1. L'accompagnement des artistes amateurs

- Soutenir des actions de formation des amateurs (stage, master class, résidence, atelier...)
- Accompagner l'ouverture artistique (commande d'œuvre, composition, ouverture à de nouveau répertoire, ouverture à de nouvelles disciplines...)
- Soutenir la formation des encadrants permettant d'approfondir leurs compétences artistiques, pédagogiques et l'acquisition de nouveaux répertoires.

## 2. Le développement de partenariats et de collaborations

- Développer les rencontres et échanges entre orchestres
- Générer des projets entre associations avec les conservatoires et l'ensemble des ressources culturelles du territoire ;
- Favoriser le dialogue inter-fédérations pour permettre la mise en œuvre de projets communs dans un esprit de coopération ;
- Développer des projets associant sport et culture, notamment dans le cadre de la préparation des Olympiades culturelles (JO Paris 2024), pour valoriser les collectifs amateurs musicaux.

### **3. Les initiatives structurantes sur un territoire élargi**

Sur les mêmes thématiques des axes 1 et 2, les initiatives fédératives qui comporteront une structuration à dimension départementale ou régionale seront soutenues de façon plus significative.

# MODALITES DE DEPOT ET CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

## Qui peut déposer un projet ?

- Les comités départementaux ou régionaux
- Les sociétés musicales affiliées
- Les écoles de musiques associatives affiliées

NB : Lorsque vous complétez le dossier, veuillez à bien indiquer que votre association est affiliée à la FSCF à l'endroit prévu pour.

## Financement

Les plafonds retenus pour le financement des projets sont les suivants :

Pour les projets locaux (axes 1 et 2) : **un soutien pouvant aller jusqu'à 10 000€.**

Pour les projets à rayonnement départemental ou régional (projets plus conséquents) : un soutien pouvant **aller jusqu'à 50% du budget global** du projet, **plafonné à 20 000€.**

# MODALITES DE DEPOT ET CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

## Modalités de dépôt

Les dossiers sont à **déposer auprès des DRAC, par mail** : *une liste des référents vous sera communiquée*. Afin de déposer votre projet, il vous faut remplir un **dossier cerfa** disponible ci-après : [cerfa-12156-05.odt \(live.com\)](https://cerfa-12156-05.odt)

Ce dossier comporte des informations administratives et financières sur l'association, ainsi qu'une présentation détaillée du projet (explication des actions, bénéficiaires, budget, indicateurs d'évaluation). S'il peut paraître effrayant à première vue, ce formulaire est à la portée de toutes les associations.

Attention : le soutien ne peut porter exclusivement sur l'achat d'instruments de musique : celui-ci est conditionné à la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel le justifiant.

## Calendrier

La date limite pour déposer votre projet en DRAC est le **15 mars 2022**.

Suite à l'instruction des dossiers, un retour vous sera fait par la DRAC en juin 2022. Il faudra ensuite justifier de l'utilisation de la subvention l'année suivante.

## ACCOMPAGNEMENT DE LA FSCF

**La FSCF propose d'accompagner toutes les associations affiliées ou les comités territoriaux qui souhaiteraient déposer un projet.**

**Merci d'informer le siège de votre intention de candidature et de faire valider votre dossier avant le dépôt auprès des DRAC. Prévoir un délai de 15 jours minimum afin de pouvoir vous accompagner au mieux dans la construction de votre dossier.**

N'hésitez pas à solliciter l'aide de la fédération. Nous restons à votre disposition pour toute demande et renseignement.

**Contact : Hélène Bordeyne**

**[helene.bordeyne@fscf.asso.fr](mailto:helene.bordeyne@fscf.asso.fr)**

**01 77 75 98 22**

# Session 2022

Comment remplir un dossier de subvention?

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

# REEMPLIR UN DOSSIER DE SUBVENTION

[Z:\Activités Fédérales\Culturelles\Musique\Plan Fanfares\2022\Exemple cerfa webinaire.docx](#)